

Laboratoire Départemental d'Analyses
Administration

Décision N° 16-1841

Fixant les tarifs du Laboratoire
Départemental d'Analyses pour des
prestations nouvelles.

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA LOZÈRE

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des Régions ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3211-1 et L 3211-2 , L 3221-10-1 et l'article R 33321 ;

VU la loi n°2009-526 du 12 mai 2009 portant simplification et clarification du droit et allègement des procédures ;

VU la délibération du Conseil Départemental n° CD_15_1001 en date du 2 avril 2015 constatant l'élection de Madame Sophie PANTEL en qualité de Présidente du Conseil départemental ;

VU la délibération n° CD 15_1004 du 2 avril 2015 portant délégation du Conseil départemental à la Présidente du Conseil départemental ;

VU la délibération de la Commission Permanente en date du 13 décembre 1993 fixant le mode de réévaluation de la lettre clef « v » ;

Considérant

La nécessité de fixer des tarifs pour de nouvelles prestations assurées par le Laboratoire Départemental d'Analyses,

DECIDE

ARTICLE 1 :

Les tarifs des nouvelles prestations proposées par le Laboratoire Départemental d'Analyses sont déclinés dans le tableau figurant en page suivante.

Les tarifs indexés évolueront avec la réévaluation de la valeur de la lettre-clef « V » ainsi qu'il en a été décidé par délibération de la Commission Permanente en date du 13 décembre 1993.

Secteur	Type de prestation.	Nombre de « v »	Tarif HT pour 2016
Hydrologie	Recherche de Levures eau HA	40	14,80 €
Hydrologie	Recherche de moisissures eau HA	40	14,80 €
Hygiène alimentaire	Recherche de Levures eau HA	40	14,80 €
Hygiène alimentaire	Recherche de moisissures eau HA	40	14,80 €

ARTICLE 2 :

Ces tarifs s'appliqueront à compter du 1^{er} septembre 2016.

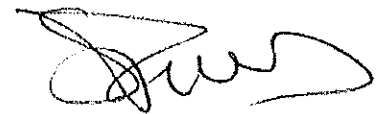
ARTICLE 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 :

Le Directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département et dont copie sera adressée au payeur départemental.

Mende,
La Présidente du Conseil départemental
Sophie PANTEL





Tiers de télétransmission multiprotocole

■ Plate-forme S2LOW - ALTERNANCE Soft

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : CG LOZERE (48)

Utilisateur : AGUILHON Sandrine

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Arretes reglementaires
Numéro de l'acte:	A_16_1841
Date de la décision:	2016-08-31 00:00:00+02
Objet:	Arrêté 16-1841 fixant les tarifs du laboratoire d'analyses pour des prestations nouvelles
Classification matières/sous-matières:	6.2
Identifiant unique:	048-224800011-20160831-A_16_1841-AR
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Notifiée à assemblees@lozere.fr

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
048-224800011-20160831-A_16_1841-AR-1-1_0.xml	text/xml	856
nom de original:		
A_16_1841.pdf	application/pdf	268516
nom de métier:		
048-224800011-20160831-A_16_1841-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	268516

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	31 août 2016 à 08h59min19s	Dépôt initial
En attente de transmission	31 août 2016 à 09h04min01s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	31 août 2016 à 09h04min06s	Transmis au MIOCT
Acquittement reçu	31 août 2016 à 09h04min14s	Recu par le MIOCT le 2016-08-31